DLP 22-9-80368160

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 183 (27/80) du 19 SEPTEMBRE 1980

VIGNE

ACARIENS, CICADELLES

Contre les attaques tardives, les interventions devront être limitées aux cas réellement graves, en respectant les délais d'emploi des produits.

BOTRYTIS

Le traitement placé à la véraison (3ème de la méthode standard) est considéré comme le plus important. Traiter les deux faces du rang en visant bien les grappes.

GRANDES CULTURES

CAMPAGNOL DES CHAMPS

Les prospections en cours, dans les zones suivantes, montrent des populations importantes de campagnols des champs dans toute la région non seulement dans les zones traditionnelles, mais aussi dans des zones habituellement peu touchées:

CHARENTE : Montignac, Saint Amant de Boixe, Nanteuil en vallée, Souvigné, Ruffec et limité du département de la Vienne.

CHARENTE-MARITIME : Marans, Usseau, Saint Saturnin, Saujon.

DEUX-SEVRES : Rom, Melle, Verrines/Celles, Lezay, et dans le Marais Poitevin.

VIENNE : Lusignan, Saint Sauvant, Rouillé, Couhé-Vérac, Brux, Civray, Charroux, Gençay, Pleumartin, Archigny et aussi dans la région de Saint Savin-Lussac les Châteaux.

De nouvelles zones seront prospectées dans les prochaines semaines. Des dégâts sont à prévoir dès maintenant dans les luzernes, trèfles, ray-grass, semis de colza fourrager et également en novembre sur jeunes semis de céréales en bordure des champs ou friches infestées.

Surveiller particulièrement les friches, les prairies temporaires de légumineuses et de graminées, les colzas fourragers; Traiter s'il y a lieu.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Service de la Protection des Végétaux ou la Fédération des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures.

DESHERBAGE DU COLZA

La sècheresse prolongée qui sévit depuis les moissons risque fort d'amener des levées massives de repousses de céréales dans les colzas. Il convient d'insister sur leur nuisibilité, non seulement directement sur le colza, mais aussi comme réservoir de virus de la jaunisse nanisante de l'orge. En tenir compte dans le programme de desherbage, soit par un choix judicieux du produit de présemis ou prélevée, soit par un desherbage de post-levée précoce (se reporter à notre bulletin n° 181 du 19 Août).

P.1.420

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : J. THIAULT

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

Maintenir soigneusement la protection en toutes régions.

PIERIDE DU CHOU

Ce papillon aux ailes blanches à points noirs est partout en pleine activité de ponte. Avant que les jeunes chenilles rongent les feuilles, appliquer sans tarder un produit à base de : Bacillus thuringiensis : dose selon la spécialité (Bactospéine,Dipel, Thuricide) décaméthrine à 0,75 g/hl (Décis), malathion à 75 g/hl (nombreuses spécialités), parathions à 25 g/hl (nombreuses spécialités), phosalone à 60 g/hl (Azophène, Zolone), trichlorfon à 100 g/hl (Diptérex) en respectant le délai d'emploi, avant récolte, de ces insecticides.

Le traitement sera également efficace contre noctuelles et pyrales.

DIVERS

PROCESSIONNAIRE DES PINS

Les processionnaires s'attaquent à toutes les espèces de pin, surtout en lisière de forêt et dans les jardins. En ce moment les attaques se manifestent par des bouquets d'aiguilles, de couleur brun-clair, rongées par les jeunes chenilles.

Les chenilles ont atteint le stade 2 dans les zones chaudes de la région, les stades 1 - 2 dans la Vienne et les Deux-Sèvres, stade auquel la lutte chimique doit, être réalisée pour être efficace.

Employez l'un des insecticides autorisés suivants :

- Bacillus thuringiensis (Dipel, Bactospéine, Thuricide) aux doses recommandées suivant les spécialités.
- Diflubenzuron (Dimilin : 20 grammes/hectolitre pour les appareils au sol, 600 g/ha pour les traitements aériens.

P/le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
L'Ingénieur en Chef d'Agriculture, Adjoint :

J.Y. PEYRELONGUE

Imprimé à la Station le 19 Septembre 1980
Précédente Note : Bulletin N° 182 du 1er Septembre 1980
N° du papier de presse : 535 AD.